



Délai d'information pour déménagement de la Société

Par **Gomette**, le **16/03/2012** à **13:57**

Bonjour, à l'heure actuelle des bruits cours dans ma société sur un éventuel déménagement de la société; au delà de vingt kilomètres.

Si ces bruits été avérées de combien de temps dispose le gérant pour prévenir officiellement ses employées. Et cela doit il se faire par écrit ?

Courrier ordinaire ou recommandé ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **16/03/2012** à **14:11**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable pour savoir si elle comporte des dispositions à ce sujet...

Le contrat de travail devant s'exécuter de bonne foi, normalement l'employeur devrait vous en faire part dès que le déménagement est décidé d'une manière certaine...

Il faudrait savoir si ce serait une modification essentielle du contrat de travail parce que la mutation ne serait pas dans le même secteur géographique et si vous avez une clause de mobilité licite au contrat de travail...